

chômage et donnons aux chômeurs des pitances qui ne leur permettent même pas d'acheter le nécessaire à leur existence et à celle de leur famille. Mais si, par contre, nous croyons sincèrement que le progrès, la science et la machine ont été inventés pour servir l'être humain, il est temps de mettre au rancart le concept du plein emploi et de penser à la pleine distribution des produits, qui sont le fruit de la science du progrès et des machines, et distribuons aux hommes, aux femmes et aux enfants le pouvoir d'achat nécessaire. Qu'on l'appelle comme on le voudra: prestation d'assurance-chômage, pension ou dividende national, mais qu'on accorde suffisamment de pouvoir d'achat pour permettre aux gens d'acheter les produits de la science et des machines. C'est alors que l'on respectera la personne humaine, créature de Dieu. Ce faisant, nous mettrons la machine au service de l'homme plutôt que l'homme au service de la machine, comme c'est le cas actuellement.

Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure que le but principal de la Banque du Canada est de maintenir une croissance économique constante. Nous sommes d'accord là-dessus et nous demandons au gouvernement d'ordonner à la Banque du Canada de réaliser cet objectif et de ne pas constamment modifier le taux d'escompte, d'embêter les gens et de faire croire qu'elle détermine le volume de crédit nouveau en circulation.

Je vais maintenant donner un exemple au ministre. Supposons que j'entre dans la succursale d'une banque à charte, cet après-midi, avant trois heures, et que je fasse une demande d'emprunt de \$1,000. La banque, à cause des garanties que je lui fournis, me consent un prêt de \$1,000 à 8, 9 ou 10 p. 100 d'intérêt. Supposons aussi que je n'aie pas besoin de ce \$1,000 tout de suite. Alors, j'ouvre un compte d'épargne au lieu d'un compte courant avec le crédit que je viens de recevoir de la banque.

Le ministre reconnaîtra que s'il additionne tous les dépôts, après mon départ de la banque, il constatera une différence de \$1,000, crédit que l'on vient de me consentir.

Cependant, la loi permet à la banque à charte d'utiliser mon \$1,000, en le rapportant à la Banque du Canada, ce qui constitue immédiatement une réserve. La banque à charte a alors le droit de multiplier 14 fois le \$1,000 que je viens de déposer à mon compte d'épargne. Les gens ne le savent pas. On ne les instruit pas là-dessus. À l'université, on ne l'enseigne pas. On dit: il faut que la banque ait une réserve de 6 p. 100. Si elle prête \$100, il faut qu'elle dépose \$6 à la Banque du Canada.

D'où vient l'argent? Il ne s'agit pas de création monétaire et ce n'est pas ce qui constitue

le fondement du système actuel. Ce fondement est le suivant: les banques à charte ont le pouvoir, en vertu de la loi fédérale, d'augmenter le crédit, indépendamment de la Banque du Canada.

On ne s'occupe pas de la Banque du Canada et le ministre des Finances prétend que la Banque du Canada donne la permission. Ce n'est pas la Banque du Canada qui donne la permission, mais le Parlement fédéral, en vertu de la loi sur les banques.

Bref, si je dépose le \$1,000 dans un compte courant, cela ne constitue pas une réserve. Toutefois, si je le dépose dans un compte d'épargne, cela constitue immédiatement, si la banque à charte le désire, une réserve de 6 p. 100, lui permettant de multiplier par 14 le \$1,000 qu'on a rapporté à la Banque du Canada.

Grâce à un crédit nouveau de \$1,000, la banque à charte a le pouvoir de créer \$14,000 et de le prêter au ministre des Finances, qui paiera de 8 à 10 p. 100 d'intérêt sur cette somme.

Voilà la logique du système. Après cela, on ose se demander comment il se fait que la relance économique n'a pas lieu. C'est bien clair. Nous sommes enlisés dans le marasme. Si les financiers, demain, exigeaient du ministre des Finances le remboursement de la dette globale du Canada, il n'y aurait pas suffisamment d'argent et de crédit en circulation pour effectuer ce remboursement.

Loin de payer la dette, on parvient à peine à en payer l'intérêt. On doit payer un milliard 700 millions de dollars, cette année, en intérêt seulement! Il s'agit d'une dette fictive, car 80 p. 100 de la dette repose sur des comptes du genre de celui que je viens de décrire.

• (2.20 p.m.)

Le ministre des Finances ne fait rien à ce sujet. Qu'est-ce qui l'en empêche? Quelles sont les forces extra-parlementaires qui dicent la politique financière au gouvernement actuel? Mais qu'on le dise donc! Je suis convaincu que les députés, comme la population en général, seraient heureux d'aider l'honorable ministre des Finances à se tirer d'une situation aussi grave que celle avec laquelle nous sommes aux prises actuellement.

Monsieur l'Orateur, il est vrai que la politique économique contribue à l'accroissement du chômage. Mais la Banque du Canada pourrait contribuer—et rien ne l'en empêcherait—à la relance économique, et au maintien d'une croissance économique constante. Il est stipulé à la page 1229 de l'*Annuaire du Canada de 1969*, que la Banque du Canada est autorisée à consentir des prêts. Quand je dis que la Banque du Canada est autorisée à prêter à